

Orientations pour une approche par pays en vue de l'élaboration de lois sur la peinture au plomb et question de discussion

Éléments réussis d'une stratégie d'élimination de la peinture au plomb

Desiree Narvaez / 30 Mai 2019/ Abidjan, Côte d'Ivoire

Nécessité de lois sur la peinture au plomb

- Des études sur la teneur en plomb de la peinture sur les marchés montrent que lorsqu'il n'y a pas de limite légale appliquée à la teneur en plomb de la peinture, la peinture à forte teneur en plomb est vendue.
- La façon la plus efficace de prévenir une nouvelle exposition au plomb par la peinture est d'établir des lois contraignantes sur la peinture au plomb.
- Une collaboration avec l'industrie et la société civile est nécessaire pour la mise en œuvre réussie des lois sur la peinture au plomb.
- Il peut être utile d'identifier les étapes et les activités qui mèneront à l'établissement de lois sur la peinture au plomb.



Étapes suggérées pour l'établissement de lois sur la peinture au plomb¹ : partie I

Engagement des parties prenantes pour obtenir l'appui d'une loi sur la peinture au plomb



- Gouvernement à travers les ministères
- Entreprises et associations de l'industrie de la peinture
- Organisations civile

Développement d'une loi sur les peintures au plomb



- Evaluer les options pour l'élaboration d'une loi sur la peinture au plomb
- Désigner l'organisme responsable de la rédaction des limites légales pour la peinture au plomb
- Faciliter la rédaction juridique
- Elaborer le projet de loi
- Mener un processus d'examen public
- Promulguer la loi

¹Basé sur *UNEP/WHO Guidance for a Country Approach Toward Development of Lead Paint Laws*; Part 2: Elements of a country approach toward the development of a lead paint law

Étapes suggérées pour l'établissement de lois sur la peinture au plomb¹ (cont.)



Sensibilisation pour promouvoir le développement d'une loi sur la peinture au plomb

- Identifier le(s) public(s) cible(s) approprié(s) pour la sensibilisation si nécessaire.
- Mener des campagnes de sensibilisation ciblées, selon les besoins, pour promouvoir l'élaboration ou l'application de lois sur la peinture au plomb.



Calendrier

- Échéance claire à définir, en tenant compte des processus administratifs d'approbation réglementaire, des procédures de rédaction législative et d'adoption, des périodes de commentaires du public

Identification des étapes et des activités

- **Suggestions pour identifier les étapes**
 - Atelier regional – discussions de groupes sur les prochaines étapes dans les pays
 - Elaborer une approche par pays – Consulter les Directives du PNUE pour une approche par pays pour des idées.
 - Fournit des idées de renseignements généraux qui peuvent être utiles à l'élaboration d'une approche par pays (Partie 1).
 - Décrit les activités suggérées qui pourraient être entreprises dans le cadre d'une approche par pays (Partie 2)
 - Processus d'identification des étapes et des activités propres à chaque pays
 - Il n'y a pas une seule bonne façon d'identifier les étapes et les activités pour éliminer la peinture au plomb !
 - Il est fortement recommandé d'identifier les étapes et les activités.
 - Cela aide le PNUE et les conseillers de projet à déterminer comment ils peuvent fournir des conseils sur le projet.
-

Renseignements généraux suggérés²



A : Informations générales (contact dans le pays)



B : Cadre politique national

Aide à déterminer la meilleure façon d'établir des lois sur la peinture au plomb dans le pays. Questions suggérées à considérer:

- Votre pays a-t-il déjà pris des mesures pour limiter la peinture au plomb ?
- Existe-t-il déjà des lois, des règlements, des normes ou d'autres restrictions légales qui peuvent être utilisées pour interdire la peinture au plomb ? Ou des restrictions sur le plomb en général ?
- Si de telles limitations légales existent, comment peuvent-elles être modifiées ?
- Quel ministère (ou institution) aura la responsabilité de réglementer la peinture au plomb? Quels autres ministères auraient intérêt à réglementer la peinture au plomb et devraient participer au projet ?

²Basé sur UNEP/WHO *Guidance for a Country Approach Toward Development of Lead Paint Laws*; Part 1: Suggested Information for the Approach

Renseignements généraux suggérés (cont.)



C : Industrie de peinture nationale

Identifier les intervenants industriels qui pourraient être considérés comme participant à l'élaboration de lois sur la peinture au plomb.

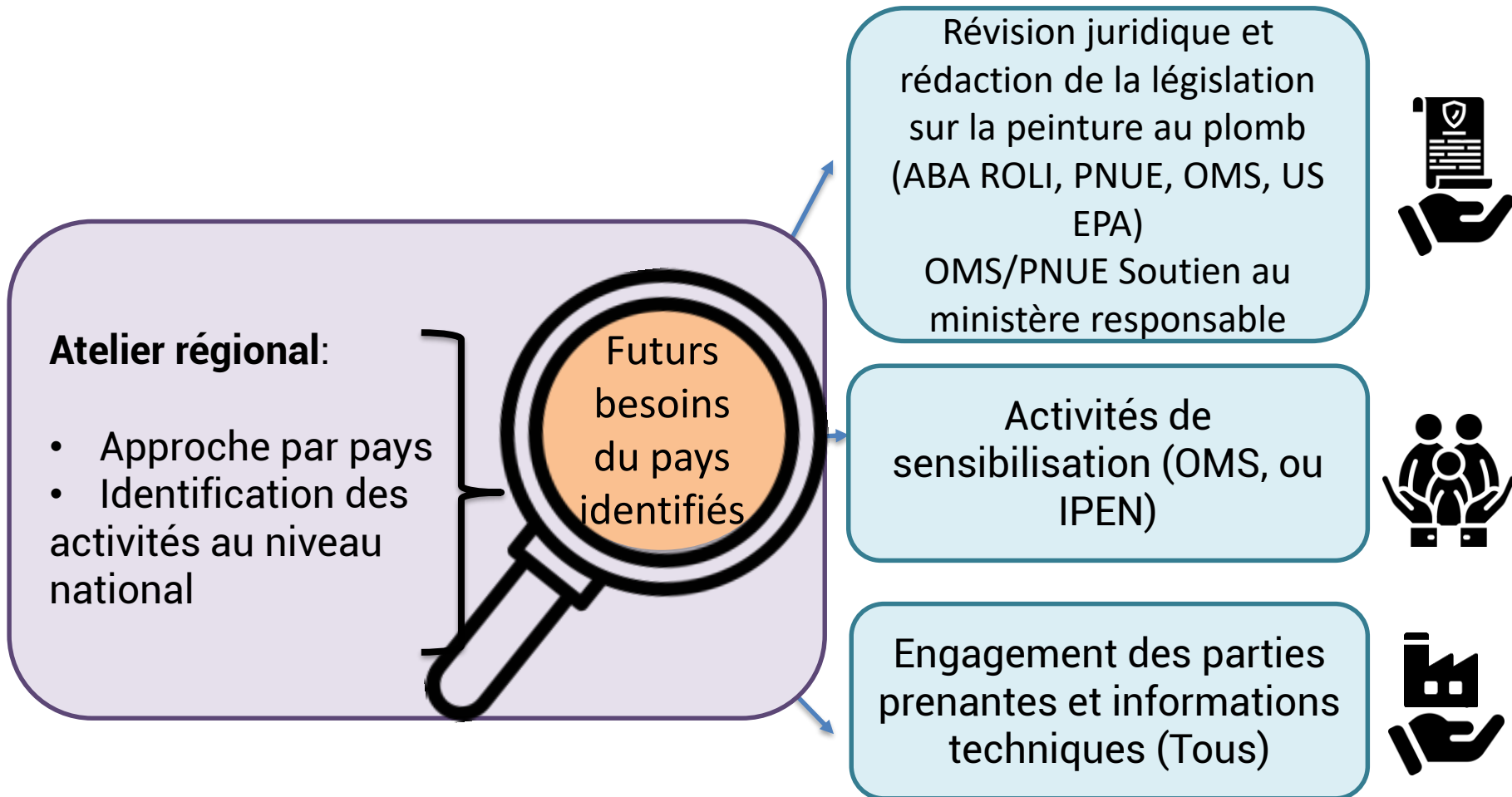
- Informations sur la peinture au plomb dans votre pays
- Principaux fabricants ou importateurs de peinture dans le pays
- Associations de l'industrie de la peinture
- Les entreprises de l'industrie de la peinture ou les associations industrielles qui ont déjà commencé à s'intéresser à la question de la peinture au plomb et de quelle façon.

D : Engagement de la société civile

Identifier les parties prenantes de la société civile qui peuvent être considérées comme engagées dans l'action visant à élaborer des lois sur la peinture au plomb.

- Les ONGs qui sont déjà engagées dans l'élimination de la peinture au plomb dans votre pays
- Si aucune ONG ne travaille sur la peinture au plomb, les ONG de votre pays qui s'occupent d'autres questions de sécurité chimique ou de santé environnementale et qui pourraient s'employer à éliminer la peinture au plomb.

Les conseillers du projet faciliteront l'adoption de lois sur la peinture au plomb



Mécanisme pour fournir des conseils

- Soumettre une demande de conseils ou d'information nécessaires
 - Suivi avec le coordonateur régional du PNUE après l'atelier régional
 - Envoyer une courriel à leadpaintlaws@un.org et envoyer une copie au Coordinateur regional du PNUE.
- Suivi par les conseillers de projet
 - En coordination avec le PNUE, les conseillers de projet appropriés assureront le suivi sur la base des informations ou conseils nécessaires.

Thank you



Desiree Raquel Narvaez / Chemicals and Health Branch /
Economy Division
International Environment House I
11-13 chemin des Anemones
CH 1219 Chatelaine | Geneva, Switzerland
Tel: + 41 22 917 8865/ Fax: + 41 22 797 3460
email: desiree.narvaez@un.org |skype: desnarvaez

www.unenvironment.org